

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 189

présenté par

M. de Courson et M. Vercamer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport, avant le 1^{er} janvier 2016, sur la faisabilité, au regard du droit européen et de l'efficacité de notre système fiscal-social, de la mise en place d'une prime d'activité dégressive d'un montant pouvant atteindre 200 euros mensuels, pour les salariés gagnant jusqu'à 1,2 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport, avant le 1^{er} janvier 2016, sur la faisabilité, au regard du droit européen et de l'efficacité de notre système fiscal-social, de la mise en place d'une prime d'activité dégressive d'un montant pouvant atteindre 200 euros mensuels, pour les salariés gagnant jusqu'à 1,2 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance.